



Index d'égalité professionnelle femmes-hommes

De quoi s'agit-il?

L'employeur d'une entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer et publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année. Ce dispositif concerne les entreprises, associations et syndicats.

08/02/2023

Comment cela fonctionne?

L'index se compose de 4 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100 pour les entreprises de 50 à 249 salariés:

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Écart de répartition des augmentations individuelles

Nombre de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022 de l'association Hapydom

- Le résultat final sur 100 points n'est pas calculable;
- Il se décompose de la manière suivante :
- Écarts de rémunération non calculable . Motif de non calculabilité lié à l'effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif;
- Écarts de répartition des augmentations individuelles non calculable . Motif de non calculabilité lié au fait que l'association ne comporte pas au moins 5 femmes et 5 hommes;
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité à leur retour de congé de maternité non calculable. Motif de non calculabilité lié à l'absence d'augmentations pendant ce congé;
- Indicateur relatif au nombre des salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté 0-Sexe des salariés sur-représentés: femmes-0 point obtenu).





Un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est institué pour l'association Hapydom et a vocation à s'appliquer à l'ensemble de notre association pour l'année 2023. Celui-ci sera consultable dans la rubrique publications.

